



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2026

Référence :
2026-03-03-02

Objet de la délibération :
**Approbation du procès-
verbal de la séance du
6 janvier 2026**

Membres élus	19
Membres en fonction	17
Membres présents	14

Vote à main levée

Pour : 17

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landser, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : M. ADRIAN Daniel, Mmes CLAVIER Yvette, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, WIRTH Isabelle, ZINGLE Mireille, MM. BEHRA Alain, CONRATH Roger, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, PUGIN Eric, SUTTER Michel, WURTZEL André, ZAEPFFEL Claude.

Excusés représentés :

Mme HANNAUER Barbara donne procuration à Mme CLAVIER Yvette

Mme MISSUD Eléonore donne procuration à M. ADRIAN Daniel
M. RESCH Julien donne procuration à M. WURTZEL André

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur Général

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 4 mars 2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

Le Maire
Daniel ADRIAN



Le secrétaire
Hervé DEMARK